



RAPPORT

DU GROUPE DE TRAVAIL DE

L'ASSOCIATION DES AUDITEURS

DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES

DE DEFENSE NATIONALE

SUR LE

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Paris le 12 février 2018

ONT CONTRIBUE A CE RAPPORT LES AUDITEURS DES SESSIONS NATIONALES

Jean-Claude **ALLARD**, général de division (2S)

Marcel **ANGENAULT**, membre du comité directeur de l'IHEDN, arbitre maritime, président (H)
des experts près les cours administratives d'appel de Paris et Versailles

Aude de **CHAVAGNAC**, chargée de mission Communication Publique

Etienne **COPEL**, général de division aérienne (2S)

Catherine **ORPHELIN**, présidente de l'association et DG Cocarde, conseil en communication

Christophe **ROUVIERE**, président fondateur de Natureo Finances

Dominique **VITTE**, colonelle de l'armée de terre

Claude **WACHTEL**, ancien agent du SDGN

AVEC LA PARTICIPATION DE

Eric **CLAUSS**,

Arnaud **COLSON**

Jacques-André **LESNARD**

Pierre-Emmanuel **LEVY**

Emmanuelle **PERES**

ONT ETE AUDITES

Ludovic **ABIVEN** ; Service civique

Etat-major des **Armées**

Jean-Marie **BOCKEL** ; Sénat

Marie-Thérèse **DENIZARD** ; professeur d'histoire

Marianne **DUBOIS** ; Assemblée Nationale

Pierre **TAPIE** ; Paxter

Marie **TRELLU** ; Unis-Cités

PLAN

1. Vaincre les réticences et renforcer les parties prenantes dans leurs attributions et performances

11. Le caractère interministériel de la gouvernance
12. Un budget propre et limité au regard des effets positifs attendus
13. Les ressources humaines dédiées
14. La valorisation et le renforcement des dispositifs réussis existants

2. Construire la convergence et la complémentarité des parties prenantes comme des gages de succès.

21. Une nouvelle sémantique
22. Préservation et renforcement du modèle d'armée
23. Une mixité de l'encadrement, interministérielle et intergénérationnelle
24. Progressivité de la montée en puissance
25. Exhaustivité de la couverture territoriale

3. Traiter en priorité les vraies sources de complexité

31. A marche forcée, s'entendre sur le processus.
31. Orchestrer la pluridisciplinarité et piloter la congruence des efforts (EN, Territoires, SC et SM).
32. Organisation de la société autour de calendriers compatibles
33. Création du cadre juridique
34. Sécurité des sites d'accueil

Annexes

1. Présentation des modules
2. Organisation du module 3
3. Montée en puissance des équipes encadrantes et volume des jeunes accueillis
4. Courbe des coûts cumulés et volume des jeunes accueillis
5. Tableau d'estimation des coûts

Le « Service universel de défense nationale »

Pour faire du projet « un service national universel obligatoire d'un mois » un projet non seulement possible et financièrement soutenable, mais surtout fédérateur et générateur d'une dynamique vertueuse pour toute la société française sur le long terme, à l'image d'une *transformation silencieuse*¹, le groupe de travail pluridisciplinaire de l'IHEDN² s'est attaché à écouter et décrypter les approches de plusieurs parties prenantes. Son intention est de proposer un projet novateur, ambitieux et réaliste, à même de bénéficier à l'ensemble des parties prenantes et de présenter au président de la République les mesures nécessaires de tous ordres.

La solution originale proposée permettra d'atteindre les objectifs présidentiels par une montée en puissance du dispositif de 2018 à 2026, date à laquelle il aura atteint 100% des élèves³ entrés au collège en septembre 2018 et sera en régime de croisière pour toutes les classes d'âges suivantes. Poursuivant le programme d'instruction civique, deux modules⁴ successifs et complémentaires adaptés à la maturité des citoyens en devenir, seront dispensés pendant le temps d'obligation scolaire au cours des années de collège, et au titre des obligations de défense du citoyen entre 18 et 21 ans.

Dans cet esprit, et afin de réaliser avec succès ce chantier majeur de refondation de la société française, qui pourrait servir de prototype européen, le groupe de travail IHEDN propose d'emblée de retenir l'idée de la faisabilité du projet, sous réserve d'en respecter les déterminants du succès. Afin d'assurer une montée en puissance ferme et indiscutable, la modularité de la proposition autorise une géométrie variable dans le temps, selon les classes d'âge ciblées et selon le calendrier choisi par le gouvernement en matière d'allocation des ressources nécessaires. L'idée est de mettre en mouvement des forces aujourd'hui en position d'inertie et de les faire entrer dans une dynamique collaborative bénéfique.

1. Vaincre les réticences et renforcer les parties prenantes dans leurs attributions et performances

Afin d'amener les parties prenantes à s'approprier le projet, il convient de construire un environnement de confiance permettant de dépasser les contraintes techniques « simples ». Ces contraintes techniques fondent les réticences exprimées et donnent corps aux différentes propositions dont la presse s'est faite l'écho. Elles sont de quatre ordres, la gouvernance, la construction du budget, l'identification des ressources humaines mobilisables, les infrastructures d'accueil.

11. Le caractère interministériel de la gouvernance doit permettre d'éviter le « tout armées » comme le « tout éducation nationale », et de bannir l'explication opposant les parties selon laquelle « il reviendrait aux armées de résoudre les problèmes induits par les défaillances du système éducatif ». Cette gouvernance devra non seulement permettre la coordination interministérielle, mais aussi associer les territoires à la montée en puissance, territoires au sein desquels seront ancrées les infrastructures. Une articulation ad hoc des responsabilités entre régions et départements devra être conçue afin de garantir la responsabilisation dans le long terme de tous les acteurs locaux (du local au régional) et de générer et promouvoir des succès réellement partagés. L'actuelle direction du service national et de la jeunesse et l'agence du service civique semblent être des acteurs initialement

¹ François Jullien, Les transformations silencieuses, Chantier 1, Biblio essais, Le livre de Poche

² Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

³ Classe d'âge de 2008 soit 417271 garçons et 396409 filles, pour un total de 813680 enfants d'après la pyramide des âges au 1^{er} janvier 2018, INSEE.

⁴ Détail des modules en annexe.

incontournables dans la construction du projet, compte tenu de l'expérience acquise. Le choix des responsables⁵ et l'organisation de la gouvernance devront refléter l'ambition de ce grand projet national.

12. Un budget propre et limité au regard des effets positifs attendus.

Ce budget aura vocation à assumer l'ensemble des coûts de fonctionnement du rythme de croisière (2,6 milliards d'euros par an) et les coûts d'investissement de la montée en puissance (2,4 milliards d'euros), hors système d'information⁶ et hors examen de santé⁷ des jeunes.

Selon les estimations, les coûts d'infrastructure varient dans un coefficient de 1 à 10. L'objectif de 100 emprises réparties sur l'ensemble du territoire pourrait se décliner pour chaque conseil général en une obligation de mettre à disposition de ce grand projet national, deux structures d'accueil – type collège avec internat - de 300 personnes chacune, soit deux ensembles immobiliers de 6000 m². Le coût par département est de l'ordre de 25 millions d'euros, pour un coût cumulé maximal de 3 milliards d'euros.

Quel que soit le poids de ce budget, en période de frugalité budgétaire, il convient de garder à l'esprit l'estimation du coût inéluctable de ne rien faire : un jeune NEET⁸ induirait un coût de 22 k€ par an pour la société⁹ ; cent mille « décrocheurs » annuels induiraient donc un coût de 2,2 milliards d'euros annuels. Selon une étude OCDE de 2014, le coût assumé par la France pour soutenir la population des décrocheurs se monterait à 0,9% du PIB. L'objectif à terme est de réduire ces coûts et de générer, par l'emploi, par l'investissement de chacun, par la confiance retrouvée, des points de croissance et des bénéfices, réduisant d'autant l'impact sur le budget national du service universel. Il faut donc considérer qu'il s'agit de coûts d'entrée dans un projet dont les bénéfices seront très nettement supérieurs – à terme – aux coûts.

Si par ailleurs, le choix est fait de proposer une extension de ce modèle à nos voisins européens, partageant tous les mêmes ambitions de résilience et de défense, des fonds pourront être cherchés auprès de l'Union européenne. Enfin, le fond social européen pourrait favorablement contribuer à une initiative redonnant des perspectives à la jeunesse dans son ensemble, et plus encore si, au cœur du service national universel, une option de remédiation sociale était choisie pour une part de la classe d'âge.

13. Les ressources humaines dédiées (estimées à un maximum de 20000 encadrants pour le module 3) doivent illustrer le large spectre de l'esprit de défense et rassembler tous les professionnels concourant aux missions de service public. Pour atteindre les objectifs, l'encadrement de ce service universel de défense ne peut se concevoir que sur la base d'une mixité entre civils et militaires ; les militaires étant tenus d'assumer les activités proprement militaires du module 3 (à préciser) et d'apporter la

⁵ Le groupe de travail ne retient pas l'idée d'une personnalité pour incarner le projet, inéluctablement vouée à être réduite à un phénomène de mode ou de tendance. Ce projet a une vocation historique, trans-générationnelle et trans-courants.

⁶ Aucune estimation du coût d'un système d'information n'est réaliste tant que ni la base de départ (état-civil ? JDC ? Education nationale...) ni le périmètre et les fonctionnalités (recensement, indemnisation, possible rappel...) ne sont définis.

⁷ Le système de santé scolaire doit être renforcé et contrôlé pour permettre à tous les jeunes un bilan de santé réel. Le dossier de chaque jeune doit être actualisé avant le module 2 et avoir orienté vers des examens plus poussés le cas échéant. Les examens éventuels du module trois ne peuvent reposer sur le service de santé des armées aujourd'hui dimensionné par rapport aux contrats opérationnels.

⁸ Neither employed, in education or training

⁹ Etude OCDE, panorama de la société 2016, 17 janvier 2017.

« militarité » jugée utile et difficilement quantifiable¹⁰, ainsi que le commandement éventuel des centres d'accueil.

14. La valorisation et le renforcement des dispositifs réussis existants. Cela constitue un préalable à la poursuite du projet, afin que chacun des acteurs s'approprie une part du succès et ait matière à innover et investir les actions ultérieures. Alors que deux dispositifs vivent parallèlement (les obligations de défense depuis la suspension de la conscription et le service civique depuis 2010), le nouveau dispositif du service national universel doit préciser leur juste complémentarité. En prenant en compte l'ensemble des dispositifs existants, on recense au moins 15% d'une classe d'âge déjà engagée dans des actions citoyennes ou de défense. Ces dispositifs peuvent être élargis en nombre et ainsi contribuer à atteindre l'objectif du président de la République de toucher toute une classe d'âge.

2. Construire la convergence et la complémentarité des parties prenantes comme des gages de succès.

L'adhésion des populations-cible, des acteurs, de la Nation par la qualité des modules et de la pédagogie proposés, par la satisfaction des intéressés et des parents, par les bénéfices sociétaux induits (moyen et long termes) suppose une sémantique adaptée, la progressivité de la montée en puissance et la fermeté dans l'objectif d'atteinte du régime de croisière.

21. Une nouvelle sémantique adaptée aux ambitions d'universalité, d'égalité, de défense globale, de cohésion nationale et de fraternité retrouvée, doit asseoir la traduction de la volonté du Président de la République tout en balayant les relents du « service national d'avant ». Ce point doit être étudié avec le prisme des outils actuels de la communication : slogan, acronyme, appellation, résonance.... Les mots-clés qui fondent l'obligation¹¹ ainsi que ceux qui traduisent l'acception la plus large de l'esprit de défense, doivent simultanément ouvrir le spectre des possibles, rassembler toutes les initiatives existantes et réaffirmer l'objectif commun. Et il doit être adossé à un cadre juridique aménagé et permettant la cohérence d'ensemble.

22. Préservation et renforcement du modèle d'armée

En aucun cas, à court ou plus long terme, le développement du projet ne doit fragiliser le modèle d'armée (confirmé par la revue stratégique et les travaux en cours sur la LPM) ni porter atteinte aux capacités opérationnelles des armées, dans lesquelles les ressources humaines et le budget tiennent une place non négociable. En revanche, il doit favoriser leur attractivité, générer un meilleur recrutement, et leur permettre, le cas échéant, de s'appuyer - en cas d'intervention sur le territoire national - sur des « réserves de la Nation / de la République » identifiées, mieux formées, immédiatement rappelables, plus solidaires. Une contribution limitée et précisément définie doit permettre de valoriser les atouts pédagogiques des militaires et de souligner leur contribution à la prévention de crises sur le territoire national¹², en même temps que leur contribution à la formation des jeunes¹³ et à une certaine remédiation sociale. La conception du *service national universel* doit donc intégrer trois objectifs

¹⁰ A distinguer selon les modalités : service militaire volontaire ou service national

¹¹ Au sens des textes en vigueur, en matière de travail obligatoire et au regard de la CEDH.

¹² Quel que soit le format final choisi, les forces armées et les forces de sécurité ont un intérêt majeur à ce que la jeunesse de France sorte d'une spirale vicieuse, qui part du « décrochage » du système éducatif, et qui conduit 50% des « décrocheurs » au chômage, donc au déclassement social, et susceptibles d'être sensibles à des idéologies violentes.

¹³ Une hypothèse d'extension des services militaires volontaires est réaliste si l'on consent des coûts d'entrée humains et financiers supérieurs.

sous-jacents : enrayer puis inverser la spirale du décrochement scolaire, engendrer une meilleure résilience nationale et dynamiser la politique des Réserves militaires et civiles¹⁴.

23. Une mixité de l'encadrement, interministérielle et intergénérationnelle

La mixité des équipes est fondée sur un spectre très large des compétences recherchées, et sur les positions statutaires différenciées au sein d'une même famille professionnelle, civile ou militaire. L'opportunité professionnelle d'encadrer des jeunes sur une thématique partagée mérite d'être offerte tant aux jeunes ou futurs enseignants de l'éducation nationale qu'aux « jeunes vétérans¹⁵ » des armées. Pour les militaires, qui pourraient apparaître dans un premier temps éloignés de leur cœur de métier, l'originalité de cette solution pourrait permettre d'alléger sensiblement la contribution en ressources humaines d'active¹⁶.

Configurer l'encadrement selon cette hypothèse permettrait en effet à des encadrants jeunes enseignants (pour les modules 2 et 3) d'acquérir des capacités managériales et pédagogiques complémentaires de leur formation d'enseignant, dans des situations de brassage social encadrées. Pour les militaires, il convient de concevoir leur participation comme une opportunité pour l'intéressé en phase de reconversion dans un bassin d'emploi de son choix, avec un intéressement financier. Ce dispositif peut également se concevoir pour d'autres acteurs indispensables (services sanitaires, éducateurs sociaux...) avec des proportions à définir entre professionnels disposant d'une solide expérience et jeunes professionnels à accompagner, tout en maintenant des seuils compatibles avec l'objectif initial. Dans le même esprit, il sera utile et fructueux d'y associer les organisateurs et les acteurs du service civique.

24. Progressivité de la montée en puissance

L'objectif de toucher toute une classe d'âge ne pourrait être atteint qu'à l'horizon 2025/2026. La progressivité de la montée en puissance est une condition *sine qua non* de qualité, de faisabilité, de conquête des ressources et subséquemment d'adhésion. Elle confère simultanément la souplesse politique au projet et garantit l'adéquation de la communication aux succès réellement observés. Selon les modalités choisies et afin de créer les conditions d'adhésion des différentes parties prenantes dans le temps long, une étape initiale courte doit consister à dynamiser les chantiers en vigueur aujourd'hui (enseignement secondaire, service civique, service militaire volontaire). La cohérence et la complémentarité des modules permettent de s'engager sur la petite classe d'âge et de générer l'intérêt des classes d'âge supérieures par des étapes initiales conçues avec un soin particulier.

241. Module 1 : Mise en cohérence par le ministre de l'éducation nationale du module 1 et dès 2018 adaptation du programme des 6^{ème} (classe d'âge de 2008). L'enseignement de l'instruction civique et de défense est déjà bien développé. Restent à construire les compléments pratiques et les visites qui apporteront aux enfants des souvenirs marquants et qui les aideront à adhérer à leurs obligations de défense et d'engagement citoyen (module 3). Les nombreux protocoles et recommandations d'enseignement doivent être systématiquement appliqués, contrôlés et consolidés. Le module 1 doit être marqué par une obligation faite aux élèves (déjà traduite par une épreuve du brevet des collèges), et les enseignements doivent être couplés à une obligation de visites.

¹⁴ Le groupe de travail propose de trouver une appellation inclusive de toutes les Réserves, les « réserves de la Nation ou de la République ».

¹⁵ L'idée consiste à attirer dans ce Service National Universel des cadres et engagés volontaires quittant l'institution en fin de contrat (74% des militaires sont sous contrat), encore jeunes et très professionnels, ce qui leur permet par ailleurs de procéder à leur reconversion dans le bassin d'emploi de leur choix ; les flux de départ oscillent entre 13000 et 11000 depuis 2011, parmi lesquels 3 à 4000 officiers et sous-officiers

¹⁶ 25% des 20000 encadrants seraient d'active, 25 % des 20000 encadrants seraient de « jeunes vétérans », ce qui représente des flux moitié moindres pour des affectations ou contrat de deux ans, trois fois moindre pour des affectations ou contrats de trois ans.

242. **Module 2** : afin de garantir la qualité de la pédagogie comme l'atteinte des objectifs (15 jours denses, nouveaux, hors contexte scolaire, avec des équipes pluridisciplinaires dédiées) – *allouer le temps incompressible de conception détaillée du Module 2*, avec un objectif de toucher toute la classe d'âge de 2008 en 2021. Les voies d'engagement citoyen ouvertes doivent être présentées aux jeunes par la pratique et des mises en situation concrètes. Compte tenu du statut de mineur, le cadre juridique sera essentiel pour obliger à participer à ce module, venant compléter le brevet des collèges et ouvrir l'étape ultérieure (lycée, apprentissage...). Il permettrait notamment alors qu'aucune obligation de scolarité ne pèse sur eux, d'orienter vers des formes adaptées d'engagement ou d'apprentissage, et dès 16 ans, les jeunes susceptibles de devenir des « décrocheurs ». Les infrastructures des collèges et lycées pourraient être utilisées pour une partie du module pendant la période estivale.

243. **Module 3** : Tous les citoyens dès 18 ans sont soumis à l'*obligation de défense* (militaire, civile, économique) du pays. Pour ce faire, ils suivent une formation adaptée d'un mois. Les premiers jours de ce mois doivent permettre d'orienter les jeunes qui le souhaitent vers des dispositifs existants : choix d'un service civique, choix d'un service à plus forte militarité de l'encadrement en vue d'une insertion professionnelle (SMA/SMV), choix d'un service d'un mois sans engagement ultérieur. Des variantes militaires peuvent être déclinées pour une part de la population qui souhaite servir dans les « réserves de la République », et qui seront « rappelées » en priorité. Quel que soit le choix du jeune citoyen, ce module précise l'obligation de défense en cas de crise nationale, de nature sécuritaire ou non. Tous peuvent être rappelés en fonction des circonstances. L'hypothèse d'objection de conscience doit être étudiée et les orientations qui s'en suivent sont à définir.

La mise en œuvre du module 3 peut être décidée au plus tôt dans le calendrier. Tout en capitalisant sur les expériences¹⁷ réussies, dès septembre 2018, lancer une première étape dans une petite dizaine de sites dès 2019 afin de permettre à une partie de la classe d'âge volontaire de suivre un service national d'un mois (expérimentation sur un volume approximatif de 5% de la classe d'âge) et dans la limite des places disponibles. La progressivité de la montée en puissance est une condition non négociable de réussite du projet ; sans remettre en cause les étapes ultérieures, la première doit être conçue comme une expérimentation destinées à permettre à tous les acteurs d'améliorer leur contribution et le produit global, tel que ressenti par les jeunes, les encadrants et tous les acteurs concernés. Fondée sur la mise à disposition de l'infrastructure¹⁸, une montée en puissance lente et solide permettrait d'accueillir 12.5% supplémentaire d'une classe d'âge chaque année, de 2019 à 2026. A cette progressivité correspondra aussi un étalement des coûts de fonctionnement de 0.8 en 2019 à 2.6 milliards en 2026 (hors coûts déjà consentis par les armées et la gendarmerie nationale en fonctionnement normal).

Chaque module correspond à un temps fort (devenir citoyen 1^{ère} partie – temps 1, devenir citoyen 2^{ème} partie – temps 2, être citoyen – temps 3), chaque temps étant sanctionné par le remise d'une médaille (bronze, argent, or) au cours d'une cérémonie devant l'emblème national.

25. Exhaustivité de la couverture territoriale

Afin de permettre à tous les territoires de bénéficier du dispositif, de valoriser les actions locales allant dans le sens du projet (service civique notamment) et de constituer le maillage utile de la résilience nationale, de même que l'ancrage nécessaire en cas de crise majeure, il est indispensable de répartir l'infrastructure d'accueil sur tout le territoire national. En l'état actuel des calculs, sur la base d'une

¹⁷ Service civique/SMA/SMV/EPIDE/parteneriat grandes écoles

¹⁸ 0,3 milliards d'investissement par an pendant 8 ans, pour un coût global de 2.4 milliards d'euros.

classe d'âge de 720 000 jeunes, le déploiement du dispositif sur tous les départements, permettrait d'accueillir et de former 600 jeunes par centre pendant un mois. L'hypothèse consistant à densifier les services militaires volontaires dans leur format actuel (10 mois), modifierait à la marge ce calcul sans l'interdire. Dans le temps long, les territoires seront bénéficiaires de la dynamique vertueuse engendrée au profit de leur jeune population et de la fraternité retrouvée, ce qui pourrait aussi être source d'une saine émulation entre eux. Enfin les infrastructures pourraient être valorisées dans le temps par adjonction « d'alvéoles » logistiques, sanitaires, techniques, destinées à permettre l'organisation plus fluide des secours en cas de crise et une meilleure résilience.

3. Traiter en priorité les vraies sources de complexité

Un projet d'une telle ampleur, modifiant les habitudes de travail en silo des ministères, revêt une complexité certaine : malgré la disponibilité des ressources techniques, les points de complexité inédits portent sur le processus d'ensemble, la conception et la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, la nécessaire convergence des calendriers scolaires et professionnels, le cadre juridique et la sécurisation des sites.

31. A marche forcée, s'entendre sur le processus.

La première prouesse consistera au plus tôt dans l'année 2018 à asseoir l'ensemble des parties prenantes à la « table des négociations » et à élaborer le processus ensemble. Cette étape-clé devra permettre d'éviter renoncements et manœuvres dilatoires. Elle est d'autant plus nécessaire que ce projet de transformation profonde ne peut souffrir l'impatience ou l'exigence d'immédiateté. En revanche, à l'instar d'une négociation multipartite, en mettant intelligemment toutes les forces en mouvement dans une même dynamique, elle a toutes les chances de réussir. Aucune autre solution « hors table » n'existe pour remplir cet exigent mandat au profit de la société française dans son ensemble et sortir de la spirale du déclassement social. Ce processus permettra également de responsabiliser chaque partie et d'offrir à chacune d'entre elles les « garanties de bonne fin ». Cette étape permettra d'associer les jeunes et de mieux percevoir leurs attentes.

31. Orchestrer la pluridisciplinarité et piloter la congruence des efforts (EN, Territoires, SC et SM).

En fonction des objectifs de formation et des activités de groupe (cf. annexe) les modules 2 et 3, chacun de façon différente, requièrent une organisation particulière. Si le module 3 peut être conduit sous pilotage militaire, en revanche le module 2 pourrait l'être sous pilotage des enseignants. Tout est à construire. En termes de coûts, le module 2 représente la moitié des coûts du module 3, mais pourrait être moindre en utilisant des infrastructures légères existantes¹⁹.

32. Organisation de la société autour de calendriers compatibles (scolaires, vacances, tourisme, études supérieures, monde professionnel). Sur la base d'un centre d'accueil de 600 jeunes par département, en régime de croisière, la conception d'ensemble nécessite l'utilisation des structures d'accueil en permanence sur 10 mois (720 000 jeunes tous les mois sur 108 sites), ce qui lisse l'activité du personnel et permet de dimensionner cette infrastructure d'accueil au minimum. La difficulté principale porte sur la nécessaire linéarité de l'accueil des jeunes (de 18 à 21 ans, 60 000 jeunes par mois tous les mois pendant un an) qui impacte les calendriers actuels des études supérieures, et les temps professionnels de ceux qui ont déjà une activité professionnelle. Ce point revêt le point de plus

¹⁹ Type UCPA, VVF...

forte complexité du projet. A cet égard, l'échelon de coordination peut être placé avec pertinence à la Région.

33. Création du cadre juridique : En fonction des options retenues, le cadre juridique devra définir une obligation de défense et son opposabilité à tous les acteurs professionnels, mentionner l'hypothèse de rappel des individus jusqu'à un âge à déterminer, entériner une sémantique adaptée, organiser les activités en respectant le droit des mineurs.... Il devra également élaborer les modalités du contrôle de la rentabilité, intégrant l'ensemble des coûts et des bénéfices, dans un exercice inédit compte tenu de l'ambition sociétale du projet.

34. Sécurité des sites d'accueil : Un point de difficulté à ne pas négliger résidera dans la faculté du ministère de l'intérieur à assumer pour l'ensemble des sites et du personnel les enquêtes administratives simplifiées destinées à sécuriser le personnel et les activités au sein d'un site de l'Etat (sensibilité des zones et statuts des emprises à définir en prenant en considération l'IGI 1300). Un éventuel attentat nuirait gravement à la continuité du projet. Ce travail représente un goulot d'étranglement potentiel dans l'organisation des flux et doit être traité très en amont.

CONCLUSION

A l'évidence, sous réserve de préserver les acteurs déjà en situation de tension sur les ressources, il existe un chemin de faisabilité du projet présidentiel dans le temps long et dans l'intérêt supérieur de la Nation. L'ambition d'un modèle de société novateur permettra d'associer tous les acteurs publics majeurs et la société civile.

Si l'alchimie du succès ne peut être décrétée, en revanche la combinaison heureuse des bonnes volontés devrait permettre de vaincre les réticences de principe ou de périmètre. Le succès d'un tel projet sera amplifié dans une Europe convaincue de son utilité et prête à engager ou développer à l'échelle des Nations des expériences de même nature.

La force du mandat politique actuel constitue une opportunité historique de construire les conditions d'une refondation et de réconciliation de la société française, d'une résilience forte au quotidien et le cas échéant d'une mobilisation nationale pour les circonstances les plus graves.

ANNEXE 1 : PRESENTATION DES MODULES

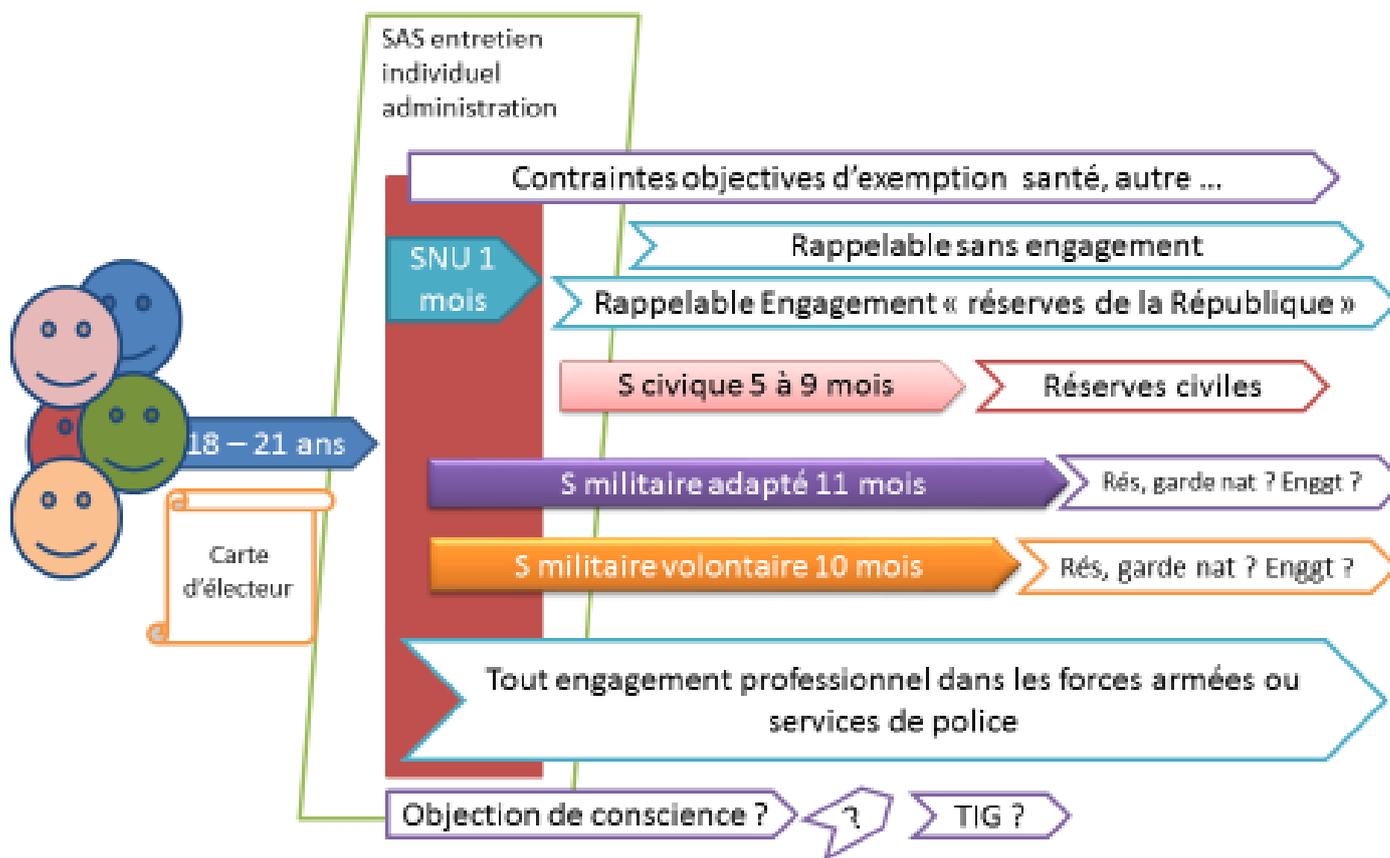
	MODULE 1 - DEVENIR CITOYEN 1^{ERE} PARTIE 10 A 15 ANS	MODULE 2 - DEVENIR CITOYEN - 2^{EME} PARTIE EN 3^{EME} ET AU PLUS TARD A 16 ANS	MODULE 3 - ETRE CITOYEN ENTRE 18 ET 21 ANS
OBJECTIFS	Systématisation des apprentissages visés par le protocole interministériel 1600477X du 20 mai 2016. Contrôle de l'application du protocole. Consolidation des enseignements par des visites extérieures et rencontres de professionnels non enseignants.	Susciter par un moment très fort de vie en commun une prise de conscience de sa citoyenneté et développer son sens des responsabilités au profit des autres et de son pays. Brassage social et mises en situation concrètes hors du collège. Réflexion. Exercices pratiques en groupe sur le thème du patriotisme et de la défense globale.	Droits et devoirs du citoyen – décliner intelligemment l'obligation de défense. Discours fort sur les valeurs de la république et le rôle des forces armées et de sécurité. Un lieu différent pour élargir les opportunités sociales et professionnelles. Si objectif d'insertion professionnelle : service militaire de 10 mois, sinon, service d'universel d'un mois. Encourager la propension à l'engagement de la jeunesse.
DUREE ET LIEU DE DISPENSE	3x3 jours au collège en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} (pendant le temps scolaire et en partie à l'extérieur (visites extérieures, services de l'Etat au service du public)	2 semaines transport compris De préférence hors collèges avec nuitées Hébergement type camping envisageable Période estivale possible	4 semaines dans les sites dédiés hors périmètre actuel des armées environ 1 centre d'accueil par département capable d'accueillir 600 jeunes par mois (110 centres, dont 50 pour un accueil pour une durée de 10 mois et 60 pour un accueil d'une durée d'un mois).
CONTENU	Poursuite de l'enseignement civique du primaire avec mise en contact avec les services de l'Etat au service du Public et les organismes accueillant du service civique ;	Pédagogie innovante par mises en situation des jeunes A établir en concertation interministérielle : EN, défense, agriculture, santé, Affaires sociales, etc. Travaux pratiques sur les comportements face aux risques, catastrophes naturelles, agressions par jeux de rôle guidés, activités sportives, marche... Tests illettrisme et santé, présentation de l'engagement citoyen, premiers gestes de secourisme	A établir en concertation interministérielle : EN, défense, agriculture, santé, Affaires sociales,... Suppression de la JDC actuelle. Continuum avec modules 1 et 2, et prise de conscience des enjeux et de défense. Propositions concrètes d'engagement dans les « réserves de la République » ou dans les services civiques. Exposé des modalités de volontariat sinon, rappel possible en cas de crise. Différenciation des contenus pour engagement ou non ? Discipline et autorité, activités physiques et sportives, premiers secours, conduite à tenir en cas de crise grave. Chantiers collectifs ; Brevet de secouriste
MODALITES	Régime d'externat - sous obligation scolaire	Régime d'internat - sous obligation scolaire ; Groupes de 12, brassage, animation citoyenne, pédagogie participative ; étudier la possibilité de conventions avec les organismes de vacances en période creuse ou celle d'utiliser les installations du module 3.	Régime d'internat hors sites des armées - sous obligation de défense distinguer sites pour service 10 mois, sites pour service 1 mois.

ENCADREMENT	Professeurs et –ponctuellement - personnel des lieux visités	Jeunesse et sport, éducateurs spécialisés, brassage maximal de la population ...	Militaire et civil – pour SMV, forte militarité de l'encadrement (situation actuelle), pour SNU degré de militarité à définir précisément selon les objectifs retenus (SM ou SC ou SN) : poids total 20000 encadrants, dont 13000 par an pour les forces armées (terre, air, mer, gendarmerie, active, réserve et jeunes retraités)
CLASSE D'AGE	100 % de la classe d'âge entrant en 6 ^{ème} à compter de septembre 2018	à compter de 2021, 100 % de la classe d'âge entrée au collège en 2018	À compter de 2026, 100% de la classe d'âge entrée au collège en 2018. (nota : exemptions exceptionnelles, tous les jeunes citoyens ont une place dans le dispositif)
COUTS INDICATIFS	Sans objet	Coût infra limités si mobilisation des infrastructures existantes type tourisme, UCPA...	Infrastructure : 2,4 milliards sur 8 ans Autres coûts T2 T3 : progression de 0.15 mds/an en 2019 à 2.6 (3 ?) mds/an en régime de croisière (coût SIRH à ajouter, 0.1 à 0.5 ?) Coûts cumulés : 20 mds€ sur dix ans
SANCTION POSITIVE	Organisation de jeux concours. Cérémonie et remise de la médaille de BRONZE	Cérémonie de fin de stage et remise de la médaille ARGENT	Cérémonie de fin de parcours de citoyenneté ; remise de la médaille OR
AUTRES BENEFICES INDUITS	Meilleur lien éducation nationale/nation, reconnaissance des services de l'Etat au service du public, prise de conscience par les cadres comme les élèves des ferments de la cohésion nationale. Atténuation du flux des décrocheurs potentiels.	Contribution de tous les encadrants à un « plan Marshall de la jeunesse », fierté et souci de continuité, ingénierie et innovation pédagogique. Formation de jeunes enseignants au management et à l'enseignement en situation contrôlée, Dynamique positive de nature à transformer les « obligations » en « envie de s'engager » puis en volontariat, capacité à satisfaire et piloter le volontariat. Amélioration du recrutement dans les services concourant aux activités. Coordination avec les sessions régionales de l'IHEDN, valorisation des participants et appel aux Jeunes. Prévention à l'endroit des décrocheurs et atténuation du flux des décrocheurs potentiels	Amélioration de l'engagement dans les « réserves de la république » (armées, police, gendarmerie, santé, secours pompiers...), Amélioration du recrutement dans les armées, consolidation du modèle d'armée sur le territoire national, opportunités offertes aux cadres et militaires du rang dans la phase de reconversion de rencontre de la société civile locale, Opportunité offerte aux personnel d'active de concourir à cette mission qui dépasse le « cœur de métier ». Amélioration de l'image des armées, valorisation et reconnaissance, Traitement du stock des décrocheurs et contribution essentielle à cette mission de prévention.
REMARQUES	Le contenu théorique de ce module existe déjà dans les programmes de l'EN. Il doit constituer la première étape du futur « service national » et revêtir un caractère obligatoire en	En fin de modules 1 et 2, les jeunes auront appris : -se comporter en cas d'incendie, d'attaque terroriste ; -dispenser des premiers secours ;	Les candidats au SMV, SMA, EPIDE et Service civique satisfont ce faisant à leur obligation de SN. Les cadres volontaires pour les encadrer également (personnel civil

	<p>étant sanctionné par une épreuve du brevet des collèges. Il fait suite à une première partie de l'éveil à la citoyenneté dispensé en école primaire (module initial ?)</p>	<p>-Apprendre le patriotisme « il y a des Français qui ont donné leur vie pour votre liberté, vous devez être fiers d'être Français, et vous avez une dette envers la France ».</p> <p>-> 14 ans réfléchir sur les conflits militaires et le rôle de la France pour contribuer à la paix dans le monde rencontre par échanges avec des policiers et des anciens combattants ;</p> <p>-Etudier les raisons du terrorisme.</p> <p>-Savoir utiliser un masque à gaz et manipuler un masque médical en cas de virus violent.</p> <p>-Cours d'arts martiaux et d'autodéfense avec cours de défense civil obligatoires 45 mn par semaine. Comment se comporter en cas de harcèlement ou de confrontation au harcèlement à la violence physique ou sur les réseaux sociaux ?</p> <p>-Apprentissage de l'empathie dès le plus jeune âge comme au Danemark https://positivr.fr/danemark-ecole-cours-empathie-enfant/ ;</p> <p>-Principe d'éducation à une alimentation saine (économies au profit du système de santé national)</p> <p>-Incitation au don du sang</p>	<p>engagé dans ces processus) Parcours éducatif de type militaire (courir avec des obstacles...).</p> <p>Enseignement du tir avec armes non létales</p>
--	---	--	--

ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'IHEDN

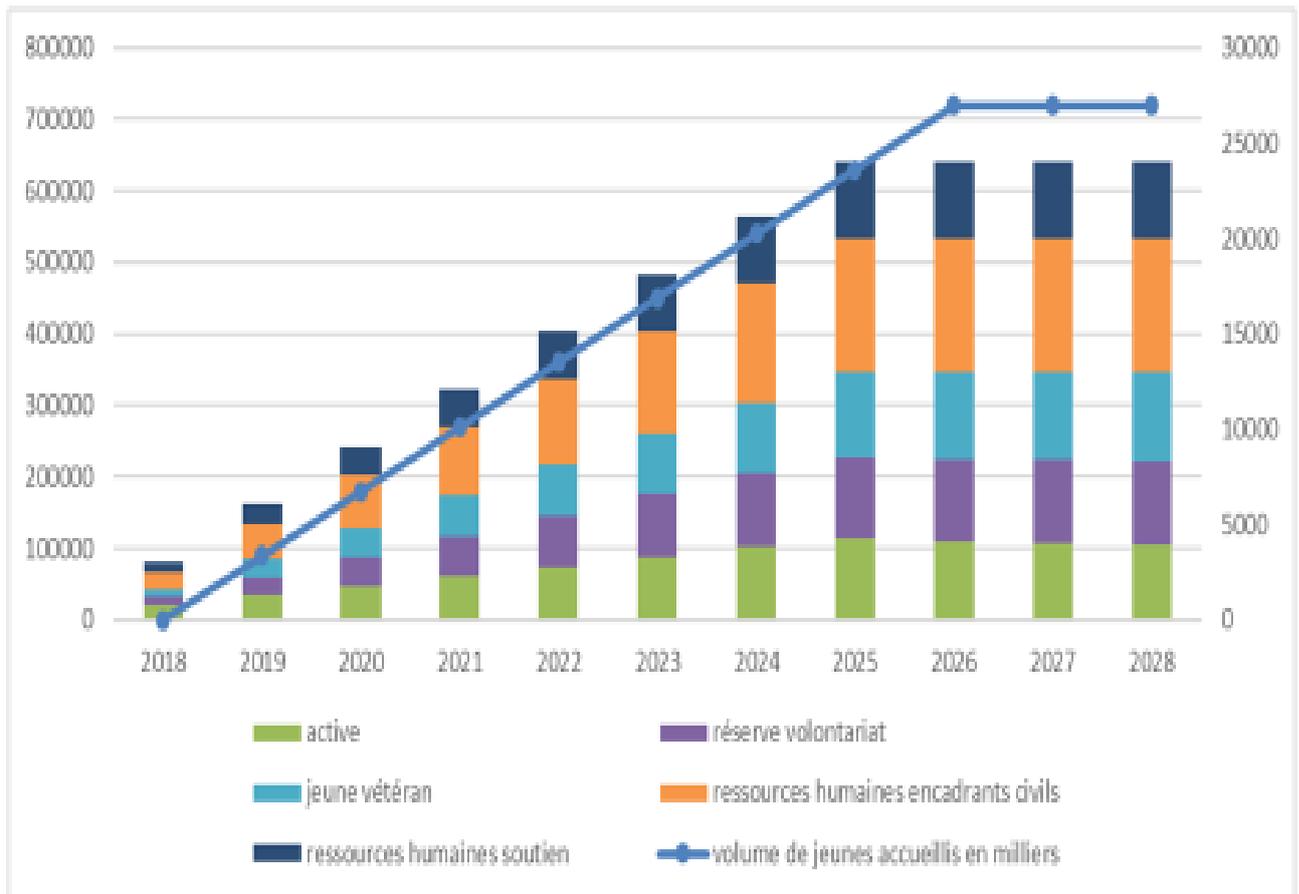
Organisation du module 3



ASSOCIATION

ANNEXE 3

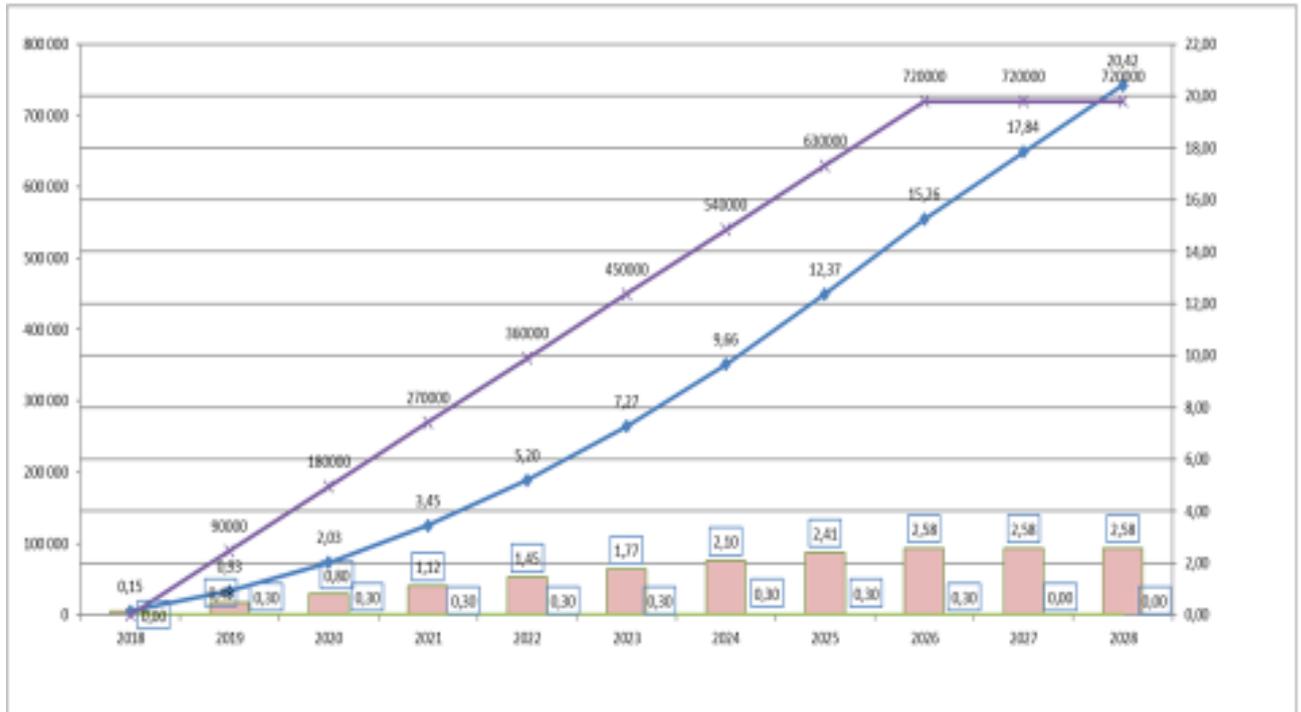
Montée en puissance des équipes encadrantes et volume de jeunes accueillis



ASSOCIATI

ANNEXE 4

Courbe des coûts cumulés et volume de jeunes accueillis



ASSOCIATION DES

ANNEXE 5 - TABLEAU D'ESTIMATION DES COUTS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT											
infrastructure totale	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0	0
investissement	0,00	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,3	0,00	0,00
MONTEE EN PUISSANCE RH											
ressources humaines encadrants militaires	1625	3250	4875	6500	8125	9750	11375	13000	13000	13000	13000
ressources humaines encadrants civils	900	1800	2700	3600	4500	5400	6300	7000	7000	7000	7000
ressources humaines soutien	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	4000	4000	4000	4000
ressources humaines annuelles	3025	6050	9075	12100	15125	18150	21175	24000	24000	24000	24000
volume de jeunes accueillis	0	90000	180000	270000	360000	450000	540000	630000	720000	720000	720000
FONCTIONNEMENT											
salaires et soldes encadrant 50k€/pax	0,13	0,25	0,38	0,51	0,63	0,76	0,88	1	1	1	1
salaires et soldes soutien 50k€/pax	0,025	0,05	0,075	0,1	0,125	0,15	0,175	0,2	0,2	0,2	0,2
salaires et soldes totaux	0,15	0,30	0,45	0,61	0,76	0,91	1,06	1,20	1,20	1,20	1,20
entretien infra 5%	0	0,015	0,03	0,045	0,06	0,075	0,09	0,105	0,12	0,12	0,12
fluides infra 10%	0	0,03	0,06	0,09	0,12	0,15	0,18	0,21	0,24	0,24	0,24
coût fonctionnement infra 15%	0,00	0,05	0,09	0,14	0,18	0,23	0,27	0,32	0,36	0,36	0,36
volume de jeunes accueillis	0	90000	180000	270000	360000	450000	540000	630000	720000	720000	720000
défraiement/indemnités 500€ mensuels	0	0,045	0,09	0,135	0,18	0,225	0,27	0,315	0,36	0,36	0,36
transport 1 A/R domicile à 150€/pax	0	0,0135	0,027	0,0405	0,054	0,0675	0,081	0,0945	0,108	0,108	0,108
alimentation des jeunes 9 € par jour	0	0,0243	0,0486	0,0729	0,0972	0,1215	0,1458	0,1701	0,1944	0,1944	0,1944
habillement /1 paquetage à 500 €	0	0,045	0,09	0,135	0,18	0,225	0,27	0,315	0,36	0,36	0,36
fonctionnement	0,15	0,48	0,80	1,12	1,45	1,77	2,10	2,41	2,58	2,58	2,58
coûts cumulés INV + FNMT	0,15	0,78	1,10	1,42	1,75	2,07	2,40	2,71	2,88	2,58	2,58
coût par jeune hors investissement		5281	4441	4161	4021	3937	3881	3825	3587	3587	3587
coût par jeune investissement inclus		8614	6107	5272	4854	4603	4436	4301	4003	3587	3587
examen/soutien médical hors SSA 50€ par jeune	0,0000	0,0005	0,0009	0,0014	0,0018	0,0023	0,0027	0,0032	0,0036	0,0036	0,0036
SURCOUT INSERTION SOCIO PRO											
volume jeunes SMV si 4% pop accueillie au min, départ 7000 réalisé par les armées en 2017	7000	9000	11000	13000	15000	18000	21600	25200	28800	28800	28800
cout SMV (10 mois) en €euros (SNU RENOVE)	0,140	0,180	0,220	0,260	0,300	0,360	0,432	0,504	0,5760	0,576	0,576